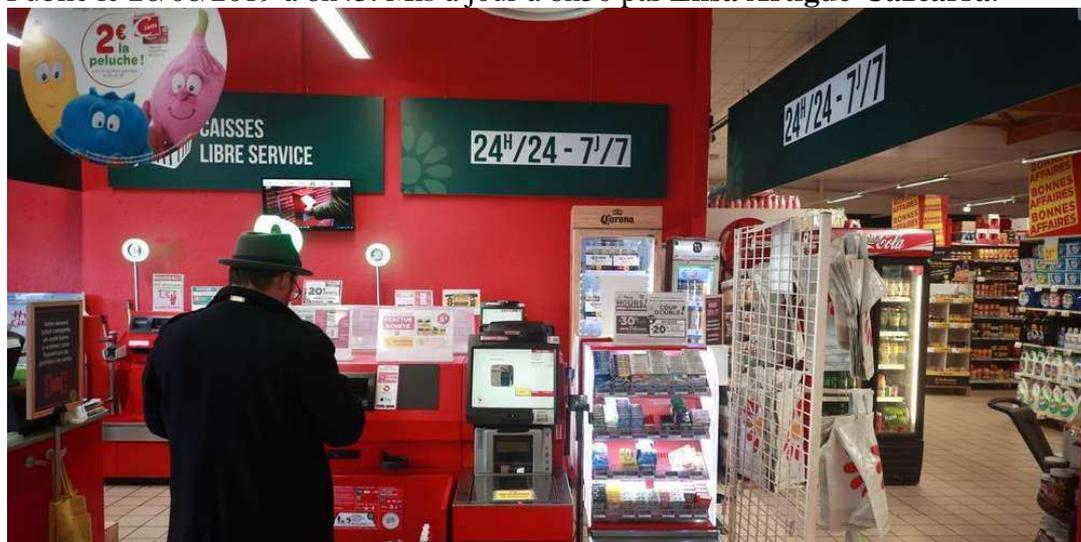


Mérignac (33) : pourquoi le supermarché ouvert 24 heures sur 24 a fait machine arrière

Publié le 26/06/2019 à 8h43. Mis à jour à 8h50 par **Élisa Artigue-Cazcarra**.



panneaux indiquant une ouverture 24 heures sur 24 ont dû être retirés.

archives thierry david
premium

Quatre mois après son lancement, le premier supermarché ouvert 7 jours sur 7 et H 24 en Gironde a dû faire machine arrière. Il ne respectait pas un arrêté préfectoral de 2012.

Si des expérimentations voient le jour dans quelques grandes villes françaises, l'ouverture de supermarchés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 n'est pas près de se multiplier en Gironde. Le premier test lancé par le groupe Casino, en février, à Mérignac-Arlac, n'a duré que quelques semaines. À la suite d'un contrôle de police, la direction de cette moyenne surface a dû revoir à la baisse l'amplitude des horaires d'ouverture. En effet, en Gironde, ce type d'établissement ne peut ouvrir au-delà de minuit.

Noyades dans la Garonne

À l'origine de cet horaire, un arrêté préfectoral d'avril 2012. À l'époque, notre département connaît une vague d'accidents tragiques : plusieurs jeunes tombent dans la Garonne et se noient, à Bordeaux, après des soirées festives dans des bars et discothèques de la ville. Face au phénomène, les autorités prennent une série de mesures. Notamment sur les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boisson, restaurants mais aussi des commerces alimentaires vendant de l'alcool. Ces derniers doivent fermer à minuit au plus tard. Cette mesure est même durcie en octobre 2012 pour Bordeaux, Cenon, Gradignan, Pessac et Talence où l'heure de fermeture est fixée à 22 heures du jeudi au samedi soir.

Sept ans plus tard, ces textes sont toujours en vigueur. Et ont donc eu raison de la première tentative de supermarché ouvert en continu. Le groupe Casino, premier à s'être engagé sur ce

créneau au niveau national, et auquel Carrefour a emboîté le pas, entend-il contester l'arrêté girondin ? « Non, répond-on au service communication de l'entreprise. Nous nous conformons aux réglementations. » Compte-t-il poursuivre l'expérimentation méridionale ? « Oui. Certes, il ne s'agit plus d'un supermarché H 24, mais l'ouverture jusqu'à minuit nous satisfait et répond à un besoin de la clientèle », affirme-t-on, sans préciser le chiffre d'affaires réalisé après 20 h 30 en semaine, et après 13 heures le dimanche.

La rédaction vous conseille

- [Vidéo. Méridon \(33\) : Casino teste le supermarché ouvert 24h/24h, 7 jours sur 7](#)
- [Gironde : la police contrôle les ambulanciers](#)

Il s'agit des anciennes heures de fermeture, à partir desquelles les salariés de l'entreprise quittent le commerce et sont remplacés par des vigiles et une « animatrice chargée d'aider les clients aux caisses automatiques », ajoute le service communication de Casino.

C'est sur ces employés de sociétés externes au groupe de la grande distribution que repose le schéma retenu par l'enseigne pour ses ouvertures élargies. Ils prennent le relais, la nuit et le dimanche après-midi, quand la réglementation interdit aux magasins « avec salariés » d'être ouverts, et doivent surveiller les rayons et les caisses automatiques.

L'inspection du travail enquête

Mais ce principe respecte-t-il la réglementation ? L'inspection du travail a décidé de lancer des investigations. Un dimanche de mai, elle a réalisé un contrôle dans le supermarché de Méridon. La procédure est en cours d'instruction. Du côté de Casino, on affirme que « des ajustements ont été réalisés ». « Les vigiles ont été recadrés pour qu'ils ne fassent plus aucune autre tâche en dehors de leur mission de sécurité », explique l'entreprise.

« J'ai constaté à plusieurs reprises que le vigile chargé de surveiller la zone des caisses avait un rôle actif. Il aidait les clients, était muni d'un badge qui lui permettait d'intervenir en cas de bug. C'était un assistant de caisse avec un autre costume. J'ai vu la même chose le dimanche après-midi, avec une "animatrice". Ce que l'on nous présente comme un dispositif "automatisé" repose en fait sur du personnel », dénonce l'élu écologiste méridional et métropolitain Gérard Chausset (sans étiquette).

Très actif sur le sujet, il a écrit à la préfète, lui demandant de contraindre Casino à cesser ce test qui, à ses yeux, « ne respecte pas la réglementation et constitue une concurrence déloyale pour le commerce de proximité ». En apprenant que le supermarché n'avait pas ouvert dimanche après-midi dernier, l'élu y a cru. « Ce n'était qu'un souci technique, répond-on à Casino. Rien qui ne remette en cause nos horaires. »

« Le dispositif "automatisé" repose en fait sur du personnel », dénonce l'élu Gérard Chausset